

*Nations Unies*  
**ASSEMBLÉE  
GÉNÉRALE**



COMMISSION POLITIQUE SPECIALE  
3e séance  
tenue le  
mercredi 12 octobre 1988  
à 10 heures  
New York

QUARANTE-TROISIÈME SESSION

*Documents officiels\**

---

COMTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 3e SEANCE

Président : M. NOWORYTA (Pologne)

SOMMAIRE

ELECTION DU RAPPORTEUR

ORGANISATION DES TRAVAUX

POINT 74 DE L'ORDRE DU JOUR : EFFETS DES RAYONNEMENTS IONISANTS : RAPPORT DU COMITE SCIENTIFIQUE DES NATIONS UNIES POUR L'ETUDE DES EFFETS DES RAYONNEMENTS IONISANTS

---

\*Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE  
A/SPC/43/SR.3  
14 octobre 1988

ORIGINAL : FRANCAIS

La séance est ouverte à 10 h 30.

ELECTION DU RAPPORTEUR

1. M. HLOPHE (Swaziland) propose d'élire M. Veranneman de Watervliet (Belgique) au poste de rapporteur.
2. M. Veranneman de Watervliet (Belgique) est élu rapporteur par acclamation.

ORGANISATION DES TRAVAUX (A/SPC/43/L.1/Rev.2)

3. Le PRESIDENT appelle l'attention sur le calendrier des travaux (A/SPC/43/L.1/Rev.2) qui a été légèrement remanié à la suite de consultations. La seule modification concerne les dates d'examen du point 78 (Etude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects).
4. En l'absence d'objection, il considérera que la Commission adopte le calendrier des travaux tel que modifié.
5. Il en est ainsi décidé.

POINT 74 DE L'ORDRE DU JOUR : EFFETS DES RAYONNEMENTS IONISANTS : RAPPORT DU COMITE SCIENTIFIQUE DES NATIONS UNIES POUR L'ETUDE DES EFFETS DES RAYONNEMENTS IONISANTS (A/43/45; A/SPC/43/L.2)

6. M. AL-KAWARI (Qatar), qui a dirigé les travaux de la Commission à la quarante-deuxième session, tient à assurer le Président de l'entière coopération de sa délégation. La présente session sera marquée par trois événements importants : le soulèvement des populations palestiniennes dans les territoires occupés, l'octroi du prix Nobel de la Paix aux forces de maintien de la paix des Nations Unies et l'inscription à l'ordre du jour du point intitulé "Science et paix".
7. Mme COURTNEY (Australie), après avoir retracé brièvement les travaux accomplis par le Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants présentés dans le rapport A/43/45, présente, au nom de ses auteurs, le projet de résolution A/SPC/43/L.2. Le Comité scientifique y est prié de poursuivre sa tâche. Les ressources mises à sa disposition sont insuffisantes alors que ses services sont de plus en plus sollicités. Il est indispensable de le doter des moyens financiers nécessaires. Les auteurs espèrent que, comme à la session précédente, le projet de résolution sera adopté par consensus.
8. La représentante de l'Australie met en garde contre le risque d'envisager les travaux du Comité dans une optique scientifique abstraite et de les détacher de leur contexte concret, celui d'un monde marqué par le surarmement nucléaire et les essais nucléaires. L'Australie, qui est fermement attachée à l'objectif d'un désarmement nucléaire complet, sous un contrôle international efficace, exhorte constamment les deux superpuissances et les autres pays dotés de l'arme nucléaire à entamer des négociations en vue de procéder à des réductions substantielles des

(Mme Courtney, Australie)

arsenaux nucléaires en tant que premier pas vers un désarmement général. De même, l'Australie n'a cessé d'inviter tous les Etats à entamer d'urgence des négociations en vue de la conclusion d'un traité sur l'interdiction complète et définitive des essais nucléaires.

9. Le Traité de Rarotonga, qui est entré en vigueur en décembre 1986, prévoit la création d'une vaste zone exempte d'armes nucléaires dans le Pacifique Sud. Il est assorti de trois protocoles que les cinq grandes puissances nucléaires ont été invitées à signer. L'Australie se félicite de leur ratification, sans réserve, par l'Union soviétique. Elle se félicite également de la décision du Conseil populaire national de la Chine de ratifier ces protocoles. Il est toutefois regrettable que les Etats-Unis, le Royaume-Uni et la France n'aient encore ni signé ni ratifié ces protocoles.

10. Les pays de la région du Pacifique Sud s'inquiètent vivement de la poursuite par la France de ses essais nucléaires dans la zone, d'autant que ce pays envisagerait de procéder à des essais nucléaires dans d'autres sites en raison de la possibilité d'une détérioration progressive de la structure de l'atoll de Mururoa.

11. Affirmer que ces essais ne constituent aucun danger pour l'environnement en s'appuyant sur les conclusions du rapport Atkinson relève d'une lecture sélective et inadmissible de ce rapport. L'Australie n'est pas convaincue de l'innocuité des essais nucléaires effectués à Mururoa ou dans n'importe quelle région du monde. L'Australie et les autres pays du Pacifique Sud demandent à la France de mettre un terme à son programme d'essais nucléaires et, dans le cas où elle le considérerait indispensable, de le mener en France métropolitaine.

12. M. LAGORIO (Argentine) note que le dixième d'une série de rapports techniques du Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants est présenté à un moment où les relations internationales sont caractérisées par une tendance à rechercher des solutions négociées aux principaux problèmes qui se posent à l'humanité. D'importants progrès ont été accomplis récemment avec la conclusion entre les Etats-Unis et l'Union soviétique d'accords sur la limitation des armements nucléaires.

13. Le Comité scientifique, dont l'Argentine est membre depuis sa création il y a 33 ans, accomplit une tâche vitale en analysant les effets sur l'homme des rayonnements ionisants [voir notamment le paragraphe 8 du rapport (A/43/45)].

14. L'Argentine a mis au point un programme nucléaire exclusivement axé sur l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Il s'agit là d'un moyen qui pourrait grandement contribuer au développement et au progrès social.

15. Coauteur du projet de résolution, l'Argentine espère qu'il sera adopté par consensus. Il importe, en effet, d'appuyer sans réserve les travaux si utiles du Comité.

16. M. NEZERITIS (Grèce), parlant au nom des Etats membres de la Communauté européenne, se félicite de la collaboration étroite existant entre le Comité et divers organismes tels que le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), la Commission internationale de protection radiologique (CIPR) et la Commission internationale des unités et des mesures de radiologie (CIUMR).
17. Le Comité résume dans son rapport (A/43/45) les principales conclusions des études les plus récentes effectuées dans les domaines de la radiophysique et de la radiobiologie. La compétence technique et le professionnalisme dont il fait preuve méritent des éloges et il est assuré de pouvoir compter sur l'appui de la Communauté européenne.
18. Aussi rares soient-ils, les risques d'accidents nucléaires ne sont cependant pas à exclure. Les Etats membres de la Communauté européenne estiment qu'en cas d'accident nucléaire, tous les Etats doivent coopérer. Il y a lieu de rappeler qu'ils ont adhéré à la Convention sur la notification rapide d'un accident nucléaire adoptée en août 1986. A la suite de l'accident survenu au réacteur nucléaire de Tchernobyl en 1986, le Comité a rassemblé des données très utiles et procédé à une évaluation des effets radiologiques.
19. Les Etats membres de la Communauté européenne espèrent que le Comité scientifique continuera à s'acquitter de son mandat en collaboration avec les organismes internationaux compétents et que le projet de résolution A/SPC/43/L.2 sera adopté par consensus.
20. M. OKUDA (Japon) dit que le Japon attache une grande importance aux activités du Comité scientifique depuis sa création en 1955, étant donné que le Comité est un cadre idéal pour la coopération internationale en vue de l'étude des effets des rayonnements ionisants. La tâche du Comité scientifique, qui consiste à examiner les informations relatives aux rayonnements ionisants et à analyser leurs effets sur l'homme et son environnement, devient encore plus importante en raison de l'utilisation toujours plus large de l'énergie nucléaire et du développement des techniques dans ce domaine. La délégation japonaise réaffirme que le Japon continuera à appuyer ses travaux.
21. A sa dernière session, le Comité a examiné un large éventail de sujets, et notamment les aspects physiques, biologiques et génétiques des effets des rayonnements ionisants. Le Gouvernement japonais appuie le rapport relatif à cette session du Comité et espère que sa publication prochaine facilitera la diffusion des résultats des travaux du Comité dans le monde entier. La délégation japonaise s'intéresse particulièrement aux progrès des travaux du Comité concernant l'évaluation des conséquences à long terme de l'accident de Tchernobyl, qui ont fourni des données précieuses. Elle note également avec satisfaction que les résultats de l'étude effectuée par des chercheurs japonais en vue d'une réévaluation des effets des bombes atomiques lâchées sur Hiroshima et Nagasaki ont

(M. Okuda, Japon)

été incorporés aux travaux du Comité sur l'évaluation des risques de cancer dus aux rayonnements ionisants. Le rapport établi à ce sujet est le résultat d'un effort purement scientifique et technique, sans aucun préjugé politique, et il faut espérer que ces normes professionnelles élevées seront maintenues. La délégation japonaise espère sincèrement que les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies ainsi que l'Agence internationale de l'énergie atomique, les autres institutions spécialisées et les organisations non gouvernementales continueront à coopérer avec le Comité en lui fournissant les informations dont il a besoin pour ses activités.

22. M. SMIRNOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) dit que les données et les conclusions du rapport du Comité scientifique contribuent à la diffusion des connaissances sur les risques que font peser les rayonnements ionisants sur la santé et constituent une base scientifique solide confirmant la nécessité de faire cesser la course aux armements nucléaires, d'interdire les essais de ces armes et de garantir le développement de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Le Comité a accompli un travail utile en étudiant les conséquences des différents accidents nucléaires, notamment celui de Tchernobyl. L'utilité des activités du Comité est due également à sa collaboration étroite avec l'Agence internationale de l'énergie atomique, l'Organisation mondiale de la santé et le Programme des Nations Unies pour l'environnement, et la délégation soviétique espère que cette collaboration constructive se poursuivra.

23. La présente session de l'Assemblée générale se déroule dans un climat international beaucoup plus favorable à la détente et à la mise en place d'un système de sécurité globale sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies. La conclusion du Traité soviéto-américain sur l'élimination des missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée constitue une étape importante sur cette voie. L'étape suivante devrait être la conclusion d'un accord en vue de réduire de 50 % les armes stratégiques offensives de l'Union soviétique et des Etats-Unis, conformément au Traité sur les missiles anti-missiles balistiques sous la forme qu'il avait lors de sa signature en 1972.

24. Le Comité scientifique a joué un rôle considérable dans l'élaboration du premier accord limitant les armements : le Traité de Moscou de 1963, qui interdisait les essais d'armes nucléaires dans trois milieux, entré en vigueur il y a 25 ans. Le raffermissement de la paix et de la sécurité internationales et le désarmement sont des objectifs étroitement liés à la solution des problèmes écologiques. La fabrication, le stockage et le transport d'armes diverses ainsi que le déversement de déchets nucléaires ont des effets négatifs sur l'environnement. C'est pourquoi les Etats parties au Pacte de Varsovie ont adopté récemment un document intitulé "Les incidences de la course aux armements sur l'environnement naturel et autres aspects de la sécurité écologique" (A/43/486).

25. Le danger que les armes nucléaires représentent pour la survie même de la planète exige que tous les Etats et les organisations internationales prennent de concert des mesures énergiques. La délégation soviétique estime qu'il faut renforcer le rôle de l'Organisation des Nations Unies et du Comité scientifique

(M. Smirnov, URSS)

dans la sauvegarde et la défense de l'environnement, dans l'utilisation pacifique de la science et de la technique et dans le désarmement nucléaire, et notamment la conclusion d'un accord universel sur l'interdiction des essais d'armes nucléaires, et elle espère que le Comité scientifique contribuera à l'exécution de ces tâches.

26. Mme MIAO (Chine) dit que le rapport du Comité scientifique contient non seulement des données nouvelles et utiles sur le niveau des rayonnements ionisants dans le monde et leurs effets sur la santé, mais également une analyse détaillée et une évaluation plus rationnelle des projections concernant les risques. La délégation chinoise accueille avec satisfaction ce nouvel effort du Comité ainsi que sa coopération fructueuse avec l'AIEA, le PNUÉ et d'autres organismes internationaux. Le Gouvernement chinois a toujours attaché une grande importance à la sûreté nucléaire dans les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et a pris dans ce domaine une série de mesures concrètes. Le 20 septembre 1988, le Gouvernement chinois et l'AIEA ont signé un accord sur l'application du système de garanties nucléaires en Chine. Conformément à cet accord, la Chine soumet volontairement une partie de ses installations nucléaires civiles au système de garanties de l'AIEA. Pour sa part, l'AIEA appliquera le système de garanties à toutes les matières premières et spéciales fissiles des installations nucléaires pacifiques désignées par la Chine, qu'il s'agisse d'installations de fabrication chinoise ou de centrales nucléaires importées. En outre, la Chine continuera à soumettre ses exportations nucléaires au système de garanties. L'accord contient également des dispositions détaillées concernant l'ampleur et les modalités spécifiques des inspections.

27. Les experts chinois qui ont assisté aux trente-sixième et trente-septième sessions du Comité scientifique se sont félicités des échanges de données scientifiques au sein du Comité et des résultats des activités communes de recherche. Afin de promouvoir la coopération internationale, ils continueront à appuyer pleinement les travaux du Comité.

28. M. SUJA (Tchécoslovaquie) dit que, depuis 33 ans, les activités du Comité scientifique contribuent aux efforts déployés dans le monde pour sauvegarder l'environnement. La présente session de l'Assemblée générale montre que la protection de l'environnement est considérée par la communauté internationale comme un facteur indissociable de la sécurité et du développement de toutes les régions du monde. La délégation tchécoslovaque est convaincue que l'assainissement du climat politique dans le monde contribuera à réduire les risques liés aux activités des Etats dans le domaine nucléaire. L'énergie atomique utilisée à des fins pacifiques possède également un énorme potentiel de destruction en raison des facteurs humains et des possibilités d'accident et d'erreur. La Tchécoslovaquie se félicite de la conclusion du Traité sur l'élimination de deux catégories d'armes nucléaires et a contribué à son commencement d'exécution. Elle espère qu'on s'approche ainsi non seulement de la réduction de 50 % des armes stratégiques offensives, mais aussi de l'élimination progressive de toutes les armes nucléaires et de l'interdiction totale des essais.

(M. Suja, Tchécoslovaquie)

29. La délégation tchécoslovaque se félicite du professionnalisme élevé du Comité scientifique, dont les travaux visant à déterminer les risques posés par différentes sources d'irradiation servent de base pour les décisions politiques à prendre. Cela a permis d'interdire les essais nucléaires dans l'atmosphère et à la surface de la Terre. La délégation tchécoslovaque accueille avec satisfaction le rapport établi lors de la trente-septième session du Comité, qui constitue la première évaluation scientifique des effets radiologiques de l'accident de Tchernobyl effectuée dans un contexte mondial. Les équivalents de dose efficace ont été établis pour chaque pays d'Europe, et ensuite pour l'hémisphère nord et l'hémisphère sud. Malgré les difficultés posées par les modèles utilisés, la Tchécoslovaquie estime que les conclusions du Comité scientifique permettront d'entreprendre une étude plus approfondie de la question. Il est également encourageant d'apprendre dans ce rapport que les équivalents de dose efficace en Europe provenant de l'accident sont inférieurs aux doses provenant des sources naturelles de rayonnements. Le Comité scientifique a effectué une analyse internationale utile et complète de cette question, en collaboration avec l'AIEA, l'OMS et le PNUE.

30. La délégation tchécoslovaque continuera à participer aux travaux du Comité et elle estime que, malgré la situation difficile de l'Organisation, les besoins matériels et financiers du Comité devraient être satisfaits dans le cadre du budget, sans aucune restriction. Elle appuie donc le projet de résolution A/SPC/43/L.2, dont elle est coauteur.

31. M. POERNOMO (Indonésie) dit que le rapport du Comité scientifique contient, sous une forme très lisible, une évaluation détaillée des sources, des effets et des risques des rayonnements ionisants ainsi que des données sur les aspects physiques, biologiques et génétiques des rayonnements. La délégation indonésienne est convaincue que ce document permettra à la communauté scientifique internationale ainsi qu'au grand public mondial de mieux comprendre les effets des rayonnements sur l'homme et sur son environnement. Les appréhensions concernant les effets des rayonnements s'étendent actuellement à d'autres sources telles que la production d'énergie d'origine nucléaire, les sources médicales et professionnelles. Etant donné qu'on prévoit une forte augmentation de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins civiles, il est essentiel d'améliorer la sûreté nucléaire afin d'éviter la dispersion des matières radioactives d'un pays à l'autre. L'utilisation accrue des rayonnements à des fins médicales provoquera également une augmentation des doses collectives. En outre, les risques posés par les radioexpositions professionnelles et même par certains produits de consommation préoccupent à juste titre le grand public. Dans ce contexte, il est normal que le Comité attire notre attention, aux paragraphes 69 et 70 de son rapport, sur la nécessité de recueillir des informations plus détaillées concernant les sources artificielles de rayonnement dans les pays en développement qui abritent les deux tiers de la population mondiale.

32. La délégation indonésienne se félicite des nombreuses contributions du Comité qui ont permis de diffuser des données sur les rayonnements et leurs effets négatifs ainsi que du professionnalisme de ses travaux. La délégation indonésienne estime que le mandat du Comité devrait être élargi et elle réaffirme son appui aux travaux du Comité en étant coauteur du projet de résolution A/SPC/43/L.2.

33. M. GAUSSOT (France), exerçant son droit de réponse, s'étonne qu'à chaque session de l'Assemblée générale, des critiques dénuées de tout fondement sont dirigées contre les seuls essais nucléaires français. Il fait observer que les essais souterrains menés en Polynésie française ont fait l'objet, sur le terrain, d'études réalisées par des commissions nationales et internationales. Les conclusions de ces études ont confirmé les conditions de totale sécurité dans lesquelles sont menés ces essais et l'innocuité de leurs effets sur la santé des populations et l'environnement. Il rappelle que la radioactivité dans cette région du Pacifique reste très inférieure à ce qu'elle est dans d'autres parties du monde.
34. La France déplore que des Etats situés à des milliers de kilomètres du site lui reprochent de poursuivre sur son territoire une action nécessaire à sa sécurité et qui ne leur porte en rien préjudice. En ce qui concerne la non-adhésion de la France au Traité de Rarotonga, la délégation française fera connaître ses vues à ce sujet dans le cadre de la Première Commission.
35. Mme COURTNEY (Australie) dit que l'Australie apprécie les efforts de la France pour assurer un niveau de sécurité élevé à son site d'essais nucléaires dans le Pacifique Sud. Toutefois, la sécurité des programmes nucléaires n'est jamais parfaite, comme l'ont démontré les accidents de Tchernobyl et de Three Mile Island. L'Australie et les pays du Pacifique Sud sont opposés à ce programme d'essais nucléaires pour deux raisons : parce que son objectif est de mettre au point des armes nucléaires et parce qu'il représente une menace radioactive pour les peuples de la région. C'est pourquoi ces pays s'étonnent que la France poursuive ses essais dans la région.
36. M. GAUSSOT (France) fait observer que les exemples d'accidents cités par la représentante de l'Australie concernent des centrales nucléaires situées dans d'autres régions et que ce syncrétisme n'est donc pas justifié. Il rappelle que la France procède à ces essais sur son propre territoire et, à ce sujet, il fait observer qu'il n'y a pas lieu d'établir une distinction entre la Polynésie française et les autres composantes du territoire français et que la France a le droit souverain de poursuivre ces essais. Elle le fait dans les conditions de sécurité requises et personne ne peut l'accuser d'avoir pollué l'océan Pacifique ou d'avoir causé des pertes de radioactivité dans l'atmosphère depuis le début des essais souterrains.

La séance est levée à 11 h 40.